



# Programme d'adaptation des résidences aux feux de forêt

Tableau des mesures suggérées pour les propriétaires et les locataires: exigences particulières et renseignements additionnels (appartements, condos et immeubles multi logements)



Mesures d'adaptation	Exigences particulières	Renseignements additionnels	Montant maximal admissible (CAD)
Assembler ou acheter une trousse de préparation aux urgences en cas d'ordre d'évacuation ou de mise à l'abri <a href="#">Trousse de préparation aux urgences — Croix-Rouge canadienne.</a>	Vous devez soumettre des photos de la trousse et des reçus pour tous les articles achetés.	Conserver une trousse de préparation aux catastrophes à votre domicile comprenant suffisamment de provisions pour subvenir aux besoins de votre famille et de vos animaux de compagnie pendant au moins <b>72 heures</b> . Celle-ci devrait contenir des aliments non périssables, de l'eau et des articles essentiels qui vous permettront de répondre aux besoins de votre famille en cas d'urgence.	50 \$
Retirer les débris de vos gouttières.	Vous devez soumettre des photos prises avant et après les travaux.	Il est essentiel de retirer les débris de vos gouttières pour éviter que des matières combustibles* comme des feuilles et des aiguilles de pin s'y accumulent. S'ils ne sont pas enlevés, ces débris peuvent facilement s'enflammer et les flammes produites peuvent se propager au toit de votre résidence et accroître le risque que le bâtiment soit détruit par les flammes.	50 \$
Retirer la couverture végétale (comme les plantes et le paillis) se situant à moins de 1,5 mètre de la résidence.	Vous devez soumettre des photos prises avant et après les travaux.	La zone située à moins de 1,5 mètre autour de votre résidence est la plus vulnérable aux risques engendrés par les tisons emportés par le vent pendant un feu de forêt. Il est donc important de créer une zone tampon autour de votre domicile afin d'éviter que le paillis et certaines plantes combustibles* s'enflamment et transfèrent les flammes et la chaleur vers la structure.	50 \$
Retirer le bois de chauffage, le bois d'œuvre et les matériaux combustibles* entreposés à moins de 10 mètres de la résidence et sous les terrasses.	Vous devez soumettre des photos prises avant et après les travaux.	Le bois de chauffage, le bois d'œuvre et les plantes, les arbres et les arbustes peuvent facilement s'enflammer pendant un incendie de forêt et produire de la chaleur et des flammes intenses pouvant se propager sur les structures voisines. Les terrasses et les zones près de la résidence sont particulièrement vulnérables, surtout si des matériaux combustibles* y sont entreposés, car elles constituent une voie directe permettant au feu d'atteindre le bâtiment. Garder cette zone dégagée réduit les risques qu'un incendie se propage à votre résidence et que votre résidence soit détruite lors d'un feu de forêt.	50 \$
Élaguer les branches se situant à moins de 2 mètres du sol.	Vous devez soumettre des photos prises avant et après les travaux.	On parle d'incendie en échelle lorsque des flammes montent du sol jusqu'à la cime des arbres en passant par les branches basses. Cette propagation rapide rend l'incendie plus difficile à maîtriser et plus dangereux. Tailler les branches qui se trouvent à moins de deux mètres du sol peut aider à ralentir la propagation d'un feu qui se déclencherait au niveau du sol.	50 \$
Effectuer l'entretien ou la réparation du toit.	Vous devez soumettre des photos prises avant et après les travaux et des reçus pour tous les articles achetés.	L'entretien du toit joue un rôle essentiel dans la protection de votre domicile contre les feux de forêt. Les tisons emportés par le vent peuvent pénétrer dans des fissures, des espaces ou des trous causés par des bardeaux manquants, et provoquer un incendie dans le grenier qui peut ensuite se propager à l'intérieur de la structure. Inspectez régulièrement votre toit, scellez les ouvertures et effectuez rapidement les réparations nécessaires pour empêcher les tisons d'entrer dans votre domicile, augmenter la capacité du toit de résister à la chaleur et réduire les risques de propagation du feu et d'effondrement.	100 \$

(\*Combustible se dit de matières qui peuvent facilement s'enflammer.)

Suite du tableau des mesures à prendre dans le cadre du programme à la page suivante ➡



# Programme d'adaptation des résidences aux feux de forêt

Tableau des mesures suggérées pour les propriétaires et les locataires: exigences particulières et renseignements additionnels (appartements, condos et immeubles multi logements)



Mesures d'adaptation	Exigences particulières	Renseignements additionnels	Montant maximal admissible (CAD)
Réparer les fenêtres ou les portes extérieures.	Vous devez soumettre des photos prises avant et après les travaux et des reçus pour tous les articles achetés.	Refaites le calfeutrage des portes et des fenêtres et colmatez les fissures et les espaces pour minimiser l'exposition des matériaux combustibles au feu ou aux tisons et la création de points d'entrée pour l'eau et la chaleur.	100 \$
Colmater les fissures, les espaces et les trous dans les revêtements extérieurs.	Vous devez soumettre des photos prises avant et après les travaux et des reçus pour tous les articles achetés.	Minimisez l'exposition des matériaux combustibles au feu et aux tisons et la création de points d'entrée pour l'eau et la chaleur.	100 \$
Acheter une protection incombustible à installer dans les gouttières.	Vous devez soumettre des photos prises avant et après les travaux et présenter une preuve que les nouvelles protections sont composées de matériaux incombustibles (p. ex. reçu de l'entrepreneur, spécifications des matériaux).	Pendant un feu de forêt, votre domicile est particulièrement vulnérable aux risques engendrés par les tisons emportés par le vent. Ces tisons peuvent se déplacer sur des kilomètres et enflammer des feuilles ou autres débris qui s'accumulent dans les gouttières. Les protections incombustibles à installer dans les gouttières peuvent aussi atténuer les risques d'inondation autour de votre domicile en prévenant l'accumulation de débris et en permettant ainsi à l'eau des écouler.	150 \$
Remplacer des arbres par des espèces résistantes au feu. *Consultez la liste des espèces qui remplissent les critères requis <a href="https://intellifeu.ca/essences-d-arbres-intelli-feu.pdf">essences-d-arbres-intelli-feu.pdf</a> .	Vous devez soumettre des photos prises avant et après les travaux et des reçus pour tous les articles achetés.	Si vous remplacez des arbres, vous devez respecter les lignes directrices du guide de l'aménagement paysager Intelli-feu <sup>MC</sup> et les planter à au moins 10 mètres de votre domicile. <a href="#">Guide-de-lamenagement-paysager_Intellifeu.pdf</a> .	1000 \$
Coupez les arbres qui se trouvent à moins de 10 mètres de la résidence, conformément aux lignes directrices d'Intelli-feu.	Vous devez soumettre des photos prises avant et après les travaux. Les travaux doivent avoir été effectués par un service d'émondage professionnel. Vous devrez soumettre les reçus et les factures justifiant les travaux accomplis.	Retirer les arbres non conformes aux critères Intelli-feu <sup>MC</sup> qui se trouvent à moins de dix mètres de votre résidence (soit la zone intermédiaire) peut réduire les risques d'incendie, ralentir la progression des feux et permettre aux services d'urgence d'accéder plus facilement à votre propriété. <a href="#">Home-Ignition-Zone-Poster-EN-SCREEN.pdf</a> (en anglais seulement).	1000 \$

Avis de non-responsabilité : Il est important de noter qu'aucune mesure ne peut éliminer complètement les risques de dommages ou de pertes. Les mesures d'adaptation peuvent contribuer à réduire les risques et les conséquences potentielles des catastrophes naturelles, mais ne peuvent garantir que les domiciles ne seront pas touchés ou endommagés en cas de catastrophe. Il est important de toujours avoir un plan en place en cas d'urgence et de suivre les ordres d'évacuation lancés par les autorités locales. Pour de plus amples informations et des ressources utiles, consultez le site <https://intellifeucanada.ca/>.